

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.

MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,
ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-

MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 31 /2001

OBJET : INFORMATIQUE

MISE EN RESEAU AVEC SERVEUR DEDIE

Le Président informe le Conseil que compte tenu de l'augmentation des personnels, des logiciels et des bases de données du siège de la Communauté de Communes, il convient de faire évoluer le réseau interne de la fonction multiposte à une fonction serveur dédié qui permet d'assurer la sécurité du système, la mise en place d'accès réservés et la protection des bases de données.

Cette mise en réseau avec serveur dédié nécessite l'acquisition d'un micro-ordinateur serveur équipé d'une sauvegarde interne à haut débit, de licences Windows 2000 server et des services de garantie et de maintenance correspondants (coût approximatif 35 000 F H. T.).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché négocié pour l'acquisition d'un serveur dédié et d'un micro – ordinateur « poste de travail » ;***
- autorise le Président à conclure le marché négocié et tous documents se rapportant à cette décision.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

